

## CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Les présentes conditions générales d'abonnement (CGA) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société DIRECT RECOUVREMENT (530 381 235 RCS Pontoise) fournit au client qui l'accepte, le produit défini ci-après. Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGA a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat. Toute commande par le Client ou, a fortiori, le paiement de la facture émise par DIRECT RECOUVREMENT emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGA, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

### 1 / Objet – Description

La présente convention a pour objet l'accès, au bénéfice du CLIENT, à l'application permettant le calcul et la relance des pénalités pour retard de paiement sur <http://www.app.direct-recouvrement.fr>.

### 2 / Durée

Le présent contrat prend effet à la date de son acceptation par le Client pour une durée **d'un an**, et se renouvellera ensuite tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre simple ou mail, 15 jours au moins avant le terme.

### 3/ Prix

La redevance annuelle, non révisable, exigible terme à échoir, est fixée à la somme de **49 € ht**. A défaut de règlement 1 mois après l'échéance de paiement, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'initiative de Direct Recouvrement.

### 4/ Maintenance

DIRECT RECOUVREMENT s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement l'application, objet de ce contrat, et à mettre à jour les différents taux variables utilisés dans son algorithme.